

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Considérant l'état d'urgence sanitaire relatif à la Covid-19 déclaré sur tout le territoire québécois, le niveau d'alerte maximale (zone rouge) pour la région et l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication, la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, à 15 h 00 aura lieu à huis clos, par téléconférence. Cependant, une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

Avis public est, par la présente donnée, par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra à **huis clos, par téléconférence**, la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, à 15 h 00. Puisque le public ne pourra se joindre à la séance tenue à huis clos, la population pourra poser leurs questions ou envoyer leurs commentaires, par courriel à info@saint-mathieu-du-parc.ca. Un enregistrement audio de la séance extraordinaire sera disponible dès que possible sur le site Internet à www.saint-mathieu-du-parc.ca. Les points suivants seront à l'ordre du jour :

À 15 h 00:

AFFAIRES COURANTES

- 0.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 0.2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 0.3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 0.4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES
- 0.5. GESTION FINANCIÈRE ADMINISTRATIVE
- 5.1 Adoption du Règlement 2020-08 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2021
- 5.2 Adoption du Règlement 2020-09 concernant l'entretien du chemin des Marcottes (de 1035 à 1320) et du 1195, chemin des Falaises - hiver 2020-2021
06. SÉCURITÉ PUBLIQUE
07. TRAVAUX PUBLICS
08. URBANISME
09. HYGIÈNE DU MILIEU
10. ENVIRONNEMENT
11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS
12. PRÉSENCE À LA SÉANCE
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 10^e jour de décembre 2020.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière